

## Association romande contre la drogue (ARCD)

---

Case postale 435, 1001 Lausanne

### COMMUNIQUÉ

## **Révision de la loi sur les stupéfiants: le projet doit être renvoyé au Conseil fédéral**

**Lausanne / Yverdon-les-Bains, le 13 décembre 2006. Compte tenu de l'importance de l'objet et des enjeux en termes de protection de la jeunesse et de promotion de la santé publique, l'Association romande contre la drogue proteste avec force contre l'escamotage de la discussion sur le projet de révision de la loi sur les stupéfiants lors de la séance du Conseil national prévue le 14 décembre. Opposée à l'ancrage définitif dans la loi de la distribution d'héroïne comme «traitement», l'ARCD demande le renvoi du projet au Conseil fédéral avec mandat d'établir une expertise neutre, conduite d'entente avec l'OMS, aux fins d'établir un bilan scientifique complet des résultats et des effets sanitaires et sociaux réels de cette modalité de «réduction des risques» promue «traitement thérapeutique». M. Claude Ruey, membre du Comité de l'ARCD, déposera demain à Berne une motion d'ordre en ce sens.**

La seule évaluation scientifique indépendante des essais de prescription d'héroïne effectués en Suisse de 1994 à 1996 est celle de la commission externe d'experts de l'OMS publiée en 1999. Elle attirait l'attention sur les défauts méthodologiques du projet, l'absence de protocoles d'essais standardisés et le fait que les décès étaient insuffisamment documentés. Dans un document accompagnant le rapport, le département «Drug Abuse» de l'OMS indiquait que «les essais scientifiques portant sur la prescription d'héroïne ne peuvent pas être considérés comme une alternative thérapeutique ayant fait ses preuves pour des héroïnomanes». Quelques études partielles ont été publiées entre-temps. De celle de Güttinger et al. parue en 2003, il ressort que, dans un groupe de 366 participants à des programmes d'héroïne, 18 seulement ont affirmé n'avoir plus consommé de drogue au cours des six mois précédant l'enquête. Le dernier rapport du centre de prescription KODA, à Berne, indique que 3 toxicomanes seulement sur les 195 du programme ont effectué un sevrage en 2005. Cela signifie a contrario qu'au moins 98% des participants continuent de consommer des drogues illicites et restent donc peu ou prou cimentés dans leur camisole de force chimique. S'agissant de la situation sociale, la même étude relève que deux indicateurs au moins se sont dégradés : on observe un chômage aggravé et une dépendance accrue à l'égard de l'aide sociale dans les groupes étudiés. La violence corporelle, aggravée par la consommation de cocaïne ou d'autres substances, est aussi très présente. Par ailleurs, l'OFSP ne dispose toujours d'aucune donnée chiffrée concernant le nombre de participants décédés. Sur les quelque 2'900 toxicomanes qui ont passé par les programmes d'héroïne, l'ARCD évalue à plus de 200 le nombre de ces décès. C'est pour toutes ces raisons qu'elle demande une évaluation scientifique indépendante avant toute décision concernant l'ancrage définitif dans la loi d'une distribution d'héroïne érigée en traitement (1999) et remboursée par l'assurance-maladie (2002).

Enfin, dans l'intérêt des toxicomanes comme de la société dans son ensemble, l'ARCD affirme que l'aide à la vie, avec l'abstinence comme but thérapeutique, doit l'emporter sur les coûteuses allocations à une prétendue «aide à la survie», véritable cheval de Troie de la légalisation des drogues dont on voit aujourd'hui les limites et les effets négatifs avec les locaux d'injection et les automates à seringues.